

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2021

Le cinq août deux mille vingt et un à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Michèle VINCENT, Maire.

Etaient présents : Michèle VINCENT, Elise MANZONI, François CHARLIER, Martine ANDRIEU, Evelyne BIDEAULT, Ghislaine COLIN, André GUYOT, Valérie PERRIN, Anne-Marie ROGER-CAUQUIL, Loïc SABLAIROLLES.

Etaient excusés : Jérôme SALAS (procuration à François CHARLIER),
Laurence KERRIEN (procuration à Evelyne BIDEAULT), Michel LABBÉ,
Mathieu TARBOURIECH (procuration à Michèle VINCENT).

La secrétaire de séance désignée est Elise MANZONI.

Madame le Maire présente l'ordre du jour et informe l'assemblée qu'elle décide de reporter le dossier concernant la cession des droits de chasse des parcelles communales à l'ACCA, les informations demandées à la société de chasse n'ayant pas été fournies.

Madame le Maire informe également le conseil municipal de la démission de Patrick SALVAN de son poste d'adjoint au maire et de conseiller municipal au 1^{er} juillet 2021 et de son acceptation par Madame la Préfète par courrier reçu le 21 juillet 2021. Son remplacement doit être effectué dans un délai de 15 jours.

Le compte-rendu de la séance du 17 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

CREATION D'UN QUATRIEME POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Sur proposition de Madame le Maire, il est décidé à l'unanimité de créer un quatrième poste d'adjoint au maire.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Compte-tenu du remplacement de M. SALVAN, démissionnaire et de la création d'un quatrième poste, deux adjoints sont à élire. De ce fait, l'élection se fait sur liste entière de quatre noms.
Une liste unique est candidate.

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
François CHARLIER, Elise MANZONI, Jérôme SALAS et Valérie PERRIN sont élus adjoints au maire dans cet ordre.

MODIFICATION DU TAUX D'INDEMNITES DES ELUS

Sur proposition de Madame le Maire, sont votées à l'unanimité les indemnités ainsi qu'il suit :

Maire :	41.20 % de l'IB 1027
Adjoint au maire :	18.70 % «
Conseiller municipal délégué :	5.80 % «
Conseiller municipal :	1.11 % « .

REMPLACEMENT ET NOMINATION DU SIXIEME CONSEILLER MUNICIPAL AUPRES DE L'INTERCOMMUNALITE

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Patrick SALVAN auprès de l'intercommunalité par le premier conseiller municipal n'exerçant pas ces fonctions, pris dans l'ordre du nouveau tableau établi à l'issue de l'élection des nouveaux adjoints, M. André GUYOT est nommé sixième conseiller communautaire à la Communauté de Communes Thoré-Montagne Noire.

CESSION DE TERRAIN A Mme ROUANET-MILLOT

Suite au constat et à la preuve apportée par Mme ROUANET-MILLOT qu'un terrain d'environ 70 m² n'est pas inclus dans sa propriété sise 52 rue Lafargue mais dans une parcelle communale, par erreur cadastrale, il est décidé, à l'unanimité, de lui céder ce terrain à l'euro symbolique. Les frais de géomètre et de notaire sont laissés à la charge de l'intéressée.

IMMEUBLE 5-7 LA PLANOTTE 3F OCCITANIE

La Société 3F OCCITANIE a projeté la démolition de cet immeuble de 12 logements où résident de nombreuses familles dont certaines depuis de très longues années. Plusieurs rencontres se sont tenues entre les représentants de la société, un groupe de locataires et les élus bastidiens. Devant l'opposition de ces derniers à ce projet, 3F Occitanie a demandé au conseil municipal de prendre lui-même la décision de l'avenir de ce bâtiment.

Par 12 voix pour et 1 abstention, il est décidé la non-démolition de cet immeuble.

DIVERS

Demande de subvention départementale :

Il est décidé de demander une subvention départementale pour la pose des nouvelles plaques de rues suite à la validation des travaux d'adressage.

La séance est levée à 18 h 45.